



SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

COMPTE RENDU DE LA CAPD DU 18 MARS 2010

- **Permutations informatisées** : elles sont déjà sur I-prof (alors que la date prévue était le 22 Mars). C'est une fausse manœuvre de l'Administration, la liste définitive paraîtra effectivement le 22 Mars et les collègues seront avertis sur I-prof à partir de cette date.

- La CAPD du 6 mai 2010 approuvera le compte-rendu de la CAPD du 28 Mai 2009, incomplet à ce jour (il manque le passage sur la commission de réformes)

- Départs en stage Goethe Institut

48 bourses au niveau académique pour le 1^{er} et 2nd degré. Les critères sont une adéquation entre les besoins du département, de l'école et le niveau de langue de la personne (les personnes parfaitement bilingues ou exerçant dans les écoles bilingues où ils n'enseignent pas l'allemand ne sont pas prioritaires).

Le SNUipp67 a défendu les remplaçants, qui avaient tout d'abord été exclus du dispositif, mettant en avant le fait qu'ils enseignent aussi l'allemand dans des classes et qu'ils sont souvent défavorisés par rapport à la formation continue.

Devant le manque de transparence des critères invoqués par l'administration, sous la pression des représentants du personnel, l'IA a proposé d'inclure les ZIL et de mettre les mentions Très favorable et Favorable à égalité.

En soulignant toutefois que les décisions seraient prises au niveau académique et qu'elles mettraient en adéquation les disponibilités des candidats et les propositions de dates de stages, afin d'optimiser au mieux les départs en stage.

- **Départs en stages CAPA-SH 2010** Il a été créé cette année une commission départementale spéciale ASH composée de l'ien ASH Laurent Peter et l'ien de Strasbourg 7, Franck Ardouin. Cette commission évoquée à une précédente CAPD a pour mission d'analyser les nombreux échecs (ou non présentations) aux CAPA-SH de cette année afin de mieux recruter et d'optimiser les départs en stage afin qu'ils aboutissent à un maximum de réussite !

L'iena a toutefois souligné que les difficultés à l'obtention du CAPA-SH étaient souvent d'ordre pédagogique (exemple l'apprentissage de la lecture), d'où l'intérêt lors de l'entretien d'apprécier au mieux « la probabilité de réussite de chacun ».

41 candidatures / 26 départs en stage / 108 supports vacants (pour mémoire, 35 départs en stage l'année dernière).

Option D : 14 candidatures - 9 admis - 23 supports vacants

Option E : 10 candidatures - 5 admis - 21 supports vacants

Option F : 13 candidatures - 10 admis - 61 supports vacants (compris Segpa, ERPD ...)

Option G : 4 candidatures - 2 admis - 3 supports vacants

En ce qui concerne les stagiaires en échec pour cette année : Ils ont tous été reçus par l'ien ASH. Ceux qui ne sont pas réinscrits pour la deuxième session, libèreront leur poste et passent au mouvement. Ceux qui réussissent l'examen seront titularisés sur leur poste. Ceux qui échouent une seconde fois, libèreront leur poste en juin avec un traitement particulier au 3^e mouvement.

Le souci étant : la commission se réunit en juin et donne son avis mais le jury, souverain, ne statue qu'en décembre.

Devant le nombre très important de T1 et de T2 affectés sur des postes ASH lors du mouvement, une proposition, qui sera rediscutée lors du GT du 22 avril, a été faite par Laurent Peter afin de compléter le dispositif déjà en vigueur dans la circulaire du mouvement (dès le 1^{er} temps, des personnels non spécialisés peuvent être nommés (en cas de vacances de

titulaires) à leur demande et à titre provisoires sur des postes spécialisés (sauf E et G – en perdant leur poste). Le nouveau dispositif pourrait permettre à des titulaires de « s’essayer » à titre provisoire sur des postes spécialisés, après avis de leur ien, sans toutefois perdre leur poste. Afin de ne pas discriminer les personnels qui auraient demandé un poste spécialisé dès le 1^{er} temps, leur situation sera étudiée individuellement.

Le SNUipp67 est intervenu pour demander que les postes E non pourvus par des spécialistes soient ouverts à ces personnels. Monsieur Ladaïque ne l’a pas exclu, « tant qu’il y a une plus-value pour les élèves ».

Une réunion d’information se tiendra pour les T1 et T2 afin de « promouvoir » les postes ASH.

A la demande du SNUipp67, la situation des postes surnuméraires ouverts à la rentrée sur certaines écoles a été re-précisée : ces postes (supports postes E gelés) ont été ouverts pour 1 an. Ils sont effectivement fermés à la fin de cette année scolaire et c’est le CTPD qui décidera de leur réimplantation.

- **Direction d’école**

Le SNUipp67 a fait une déclaration prenant appui sur les retours du stage syndical « Direction d’école » qu’il a organisé récemment.

92 candidatures - 82 admis sur la Liste d’Aptitude.

Pour l’année prochaine : 50 supports de faisant fonction et 30 départs à la retraite sont prévus.

La CAPD a étudié les avis défavorables (environ une dizaine) et notamment ceux de la commission d’arbitrage (lorsque les avis de l’ien et l’avis de la commission diffèrent).

Les commissions, en dehors de quelques cas de manque de « maturité », ont mis en avant une demande de « positionnement institutionnel clair ».

L’IA a souligné son attachement à l’éthique plutôt qu’au statut. Tout en reconnaissant l’importance, la complexité et la difficulté de leur travail, elle attend des directeurs d’école qu’ils représentent l’Institution en insistant sur leur devoir de réserve, en tant que contrat moral, car ils acceptent un poste représentant de l’état. Une exigence qui n’est pas neutre. Elle a souligné l’importance de la formation.

Le SNUipp67 a mentionné certains entretiens qui débordaient largement le cadre de l’éthique où l’on demandait aux candidats jusqu’où pouvait aller leur loyauté envers l’Institution (pas dans notre département heureusement).

Il a également demandé à ce qu’il y ait une harmonisation quant aux questions des ien et qu’un document reprenant les champs des questions possibles lors de la commission soit disponible pour les candidats.

L’ien nous a répondu que l’harmonisation se faisait en réunion d’ien.

La CAPD a relevé la baisse du nombre de candidatures depuis 2/3 ans et l’augmentation du nombre de candidats non reçus. Le niveau d’exigence s’est-il renforcé au fil des ans ?

- **Questions diverses.**

- Temps partiels : le département du BR étant excédentaire, il n’y aura aucun refus, tant que le poste demandé sera compatible avec la quotité demandée.
- Ulysse DT nouvelle application qui devrait permettre à chacun de faire sa demande d’ordre de mission afin d’être remboursé de ses frais de déplacement (RASED, CPC, ien, service partagés d’au moins 3 écoles ... sauf ZIL et formation continue)
- Le Snuipp67 est intervenu au sujet des frais de déplacement des directeurs qui doivent se rendre dans leur inspection « à l’invitation de leur ien » pour récupérer des documents ou des clés informatiques ... l’ien nous a confirmé qu’avec la nouvelle application Ulysse DT, il serait possible de se faire rembourser les frais de déplacement. Contactez votre ien pour plus d’information.
- Le SNUipp67 est intervenu pour que soit respecté le décret du 3 Juillet 2006 dans notre département et que les stagiaires qui utilisent leur voiture ne soit plus remboursé sur la base du tarif SNCF. (voir page 2 de l’Unitaire 112 qui vient

d'arriver dans les écoles). L'ien a indiqué qu'il interrogera les services et nous répondra lors d'une prochaine CAPD.

- Livret scolaire : l'ien a tenu à rappeler qu'il s'agit d'une circulaire de 2008 et que le département a tardé à la mettre en application, afin de présenter un document abouti. Le souci relevé par les représentants du personnel concerne non pas le fonds mais la forme. En effet, un premier document fin février faisait injonction aux enseignants d'utiliser en plein milieu d'année le nouveau livret, sans délai, sans concertation avec les personnels et sans tenir compte du travail effectué par les enseignants sur leurs propres livrets. Une seconde circulaire – mail du 16 Mars – faisant état d'une nouvelle mouture.